

19/03/2024

Durée de la procédure : 2'

A partir de janvier 2024, la cotisation syndicale USPA doit être déclarée dans la DSN. Afin d'en faciliter l'envoi, nous avons créé un module spécifique dans le noyau. Il s'agit du module **148720** « **Cotisation syndicale USPA** ».

Nous vous recommandons fortement d'utiliser ce nouveau module.

Les manipulations suivantes sont à effectuer dans tous les dossiers pour lesquels la cotisation syndicale USPA est due.

Procédure d'activation du nouveau module

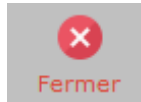
Au menu de Studio, cliquez sur « **Paramétrage** » puis sur « **Plan de Paye Dossier** ». Demandez un accès au module **1487**.

Positionnez-vous sur le module **1487/20** « **COTISATION SYNDICALE USPA** » qui, par défaut, est désactivé.

Ok	Mod	Libellé	Ty	Valeur Taux	Valeur Euro	Net Social	Livre Base	Livre Résultat	Livre Résultat 2	Début validité	Fin validité	Actif
	1487	COTISATION SYNDICALE	M	0,5000				CONGES SPEC				
	1487	1 COTISATION SYNDICALE SPI	M	0,5000				GRISS PAT	COTIS SYNDI			Non
	1487	20 COTISATION SYNDICALE USPA	M	0,5000				COTIS SYNDI				Non
	1487	30 COTISATION SYNDICALE UPC PUB	M	0,5000				COTIS SYNDI				Non

Dans la colonne « **Actif** » sélectionnez l'option **OUI** (une fois sélectionnée la mention « **OUI** » va s'effacer, cela est tout à fait normal).

Ok	Mod	Libellé	Ty	Valeur Taux	Valeur Euro	Net Social	Livre Base	Livre Résultat	Livre Résultat 2	Début validité	Fin validité	Actif
	1487	COTISATION SYNDICALE	M	0,5000				CONGES SPEC				
	1487	1 COTISATION SYNDICALE SPI	M	0,5000				GRISS PAT	COTIS SYNDI			Non
	1487	20 COTISATION SYNDICALE USPA	M	0,5000				COTIS SYNDI				Non
	1487	30 COTISATION SYNDICALE UPC PUB	M	0,5000				COTIS SYNDI				Non
	1488	REQUIL CONGES SPECTACLES	M	0,2500				CONGES SPEC				



Cliquez sur le bouton **Fermer** et à la question « *Mise à jour des fichiers ?* » cliquez sur **OUI**.

Vous avez déjà un module de cotisation syndicale USPA de paramétré (et d'activé) dans votre plan de paye

Comme nous vous recommandons d'utiliser le module que nous avons spécifiquement créé dans le noyau, il convient de désactiver celui que vous utilisiez jusqu'à présent (afin d'éviter une double cotisation).

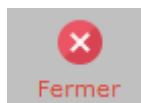
Pour connaître le numéro de votre module, lancez un historique des bulletins sur une période où la cotisation syndicale USPA a été calculée et localisez la ligne ; le numéro du module se trouve au début de ladite ligne (dans notre exemple nous allons dire qu'il s'agit du module 148700).

Au menu de Studio, cliquez sur « **Paramétrage** » puis sur « **Plan de Paye Dossier** ».

Positionnez-vous sur votre module de cotisation syndicale USPA (dans notre exemple le module **1487/00**). Positionnez-vous dans la colonne « **Actif** » et sélectionnez l'option **NON**.

Exemple (sur la base du module 148700 ou 1487/00)

Ok	Mod	Libellé	Ty	Valeur Taux	Valeur Euro	Net Social	Livre Base	Livre Résultat	Livre Résultat 2	Début validité	Fin validité	Actif
	1487	COTISATION SYNDICALE	M	0,5000				CONGES SPEC				Non
	1487 / 1	COTISATION SYNDICALE SPI	M	0,5000				GRISS PAT	COTIS SYNDI			Non
	1487 / 20	COTISATION SYNDICALE USPA	M	0,5000				COTIS SYNDI				Non
	1487 / 30	COTISATION SYNDICALE UPC PUB	M	0,5000				COTIS SYNDI				Non
	1487	REQU CONGES SPECTACLES	M	0,3500				CONGES SPEC				Non



Cliquez sur le bouton **Fermer** et à la question « *Mise à jour des fichiers ?* » cliquez sur **OUI**.

Recommandation

Afin d'éviter d'avoir une double cotisation, nous vous recommandons de vérifier que la cotisation syndicale USPA n'apparaît qu'une seule fois sur vos bulletins de paye.